

Luxembourg

QUELLE EST VOTRE STRATÉGIE EN MATIÈRE D'AIDE POUR LE COMMERCE?

Malgré le fait que la part du revenu national brut dédiée à l'aide publique au développement place le Luxembourg parmi les plus importants bailleurs, il reste un des plus petits bailleurs en termes absolus. La recherche d'efficacité et la nécessaire concentration de cet effort expliquent le nombre limité de secteurs et de pays dans lesquels opère la coopération luxembourgeoise. Ainsi, la Coopération agit essentiellement dans les secteurs sociaux dans dix pays partenaires dits privilégiés. Nombre de projets bilatéraux, exécutés par l'agence Lux-Development ou par des ONG agréées comportent des éléments contribuant au développement du commerce dans le sens élargi du terme (cf. les statistiques du SNPC que l'OCDE fournira). Par contre, il n'existe pas de stratégie ou de programme luxembourgeois entrant dans la définition stricte de l'aide pour le commerce telle que communément admise par l'OMC.

Le Luxembourg compte remplir ses engagements européens et internationaux via les actions de l'Union européenne dans ce domaine. Dès 2005, en amont du sommet du G8 à Gleneagles, l'UE a annoncé une contribution annuelle d'un milliard d'EUR en provenance du budget communautaire, doublée d'un accroissement graduel des contributions des Etats membres devant atteindre un milliard également dès 2010. Ces fonds sont additionnels à l'APD déjà consentie et participent par conséquent à l'accroissement de celle-ci, accroissement décidé par l'UE sous présidence luxembourgeoise en 2005 également.

QUEL EST LE MONTANT DE VOTRE CONTRIBUTION AU TITRE DE L'AIDE POUR LE COMMERCE?

Pour remplir ses obligations en matière d'aide au commerce, le Luxembourg a versé en 2006 la somme de EUR 450.000.- (exclusivement destinée au Fonds global d'affectation spéciale (FGAS) pour le programme de Doha) et décidé de porter graduellement ses contributions à EUR 2 millions par an dès 2010. Une accélération de cet accroissement a entretemps été décidée, de sorte que l'effort luxembourgeois atteindra les EUR 2 millions dès 2007, répartis entre le FGAS (EUR 500.000.-) et le nouveau cadre intégré renforcé (CIR) de l'OMC en faveur des pays les moins avancés (PMA) (EUR 1,5 millions).

Dès la conclusion des accords de partenariat économiques (APE) entre l'Union européenne et ses partenaires des pays ACP et la mise en place de fonds régionaux destinés à financer des actions d'accompagnement, la Coopération luxembourgeoise prévoit une contribution au fonds régional pour l'Afrique de l'Ouest.

Le Luxembourg a donc sensiblement augmenté ses contributions en avance sur ses engagements au niveau de l'UE et vis-à-vis de l'OMC.